

Directive Covid-19

Par la présente, nous vous soumettons notre plan d'action Covid-19. Il sera appliqué et scrupuleusement respecté dès sa parution et jusqu'à nouvel avis. En ce sens, les mesures suivantes seront appliquées :

Tout gymnaste, moniteur, aide-moniteur et accompagnateur ayant un ou des symptômes Covid-19 annoncés par l'OFSP et le canton de Vaud ne sera nullement admis lors des entraînements.

Toute personne souffrant de symptômes doit le communiquer sans délai à son moniteur ou au comité.

Seuls les gymnastes et moniteurs peuvent se trouver dans l'enceinte des complexes sportifs.

Les parents ou accompagnateurs de gymnastes doivent rester à l'extérieur des bâtiments.

Les gymnastes sont accueillis et restitués **à des points de rencontre** se trouvant à l'extérieur des bâtiments par les moniteurs.

Site du Chêne	→	Accueil porte côté Jura (entrée cours des écoles)
	→	Restitution porte côté lac (sortie terrain de foot)
Site de Pré-Baulan	→	Couvert des tables à pique-nique

La traçabilité des membres présents en salle sera appliquée et vérifiée par notre responsable Covid, avec l'appui du comité.

Les entraînements seront également adaptés à la situation afin de garantir la plus grande sécurité sanitaire.

Des masques ainsi que du désinfectant seront à disposition dans toutes nos salles de sport **en cas d'oubli.**

Les mesures énoncées ci-dessus sont applicables à toutes et tous.

Moniteurs et aide-moniteurs **de plus de 12 ans doivent porter le masque**
(possibilité de l'enlever lors de démonstrations ou de pratiques sportives).

Durant la pratique d'un sport, le masque n'est pas obligatoire pour toutes et tous.

Le port du masque reste obligatoire dans les espaces clos hors de la pratique sportive (vestiaires, complexe scolaire...)

Le certificat Covid est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 16 ans lors d'un entraînement mobilisant **plus de 30 personnes** dans la même salle (enfants, adultes, moniteurs compris).